

Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population

Distr. GÉNÉRALE

DP/1994/42 5 avril 1994 FRANÇAIS ORIGINAL : ANGLAIS

Deuxième session ordinaire de 1994 10-14 mai 1994, New York Point 5 de l'ordre du jour provisoire

PROGRAMMES DE PAYS, EXAMENS À MI-PARCOURS ET QUESTIONS CONNEXES

ASSISTANCE AU TOGO

Note de l'Administrateur

I. RAPPEL DES FAITS

- 1. Par sa décision 93/20 du 18 juin 1993, le Conseil d'administration a approuvé la deuxième prolongation du quatrième programme du Togo.
- 2. Compte tenu de la situation politique et sociale instable qui prévaut dans le pays depuis l'amorce du processus de démocratisation en 1990 et des difficultés politiques et économiques persistantes qui ont entraîné une détérioration des indicateurs du développement humain, il n'a pas été possible de poursuivre les travaux préparatoires du programme de pays au titre du cinquième cycle de programmation.
- 3. C'est pourquoi le Gouvernement a demandé un délai supplémentaire qui lui permettrait de relancer le processus de la table ronde en vue de mobiliser et de coordonner les ressources extérieures nécessaires à la reprise de l'économie. Le Gouvernement prévoit aussi de convoquer les partenaires économiques et sociaux à une réunion nationale sur l'économie, avant la conférence de table ronde de donateurs, réunion qui constituera le cadre de l'appui du PNUD jusqu'à la fin du cinquième programme de pays.
- 4. Le PNUD propose donc de fournir une aide cas par cas jusqu'à ce que soit formulé le nouveau programme de pays qui, selon les indications du Gouvernement, devrait viser surtout à faire reculer la pauvreté. La prolongation du programme en 1994 répondrait à deux objectifs principaux : a) formuler un programme de développement social et de lutte contre la pauvreté et b) renforcer les capacités nationales en matière de gestion macro-économique et de mobilisation des ressources.

5. Au cours de 1994, l'aide du PNUD consistera donc principalement à appuyer les priorités gouvernementales et ce, en poursuivant la rationalisation des projets en cours de façon à faciliter l'application de l'approche-programme et en faisant davantage appel aux capacités nationales d'exécution. Le PNUD continuera également d'appuyer le processus de transition et d'aider le Gouvernement à préparer la conférence de table ronde de donateurs.

II. DÉCISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil d'administration souhaitera peut-être :

Autoriser l'Administrateur à approuver l'octroi au Togo d'une aide cas par cas dans les limites du chiffre indicatif de planification qui lui est alloué.

L'Administrateur assure le Conseil que la situation sera suivie régulièrement et que le processus normal de programmation reprendra dès que la situation le permettra.
